

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 12 février 2013

Le 12 février 2013 à 20h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la salle des fêtes de Viéville, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes : HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, LE BAILLY Edith, MAIRE Véronique, MARTINOT Yolande, PERRIN Ghislaine, MM : BERNAND Jean-Louis, CONTAL FABIEN, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DESNOUVEAUX Robert, DIEUDONNE Jean-Paul, DOYON Jacques, GIRARDOT Daniel, HOEN Serge, JAUVAIN Stéphane, JOURDE Jean Marie, KLINKEBERG Jean Pierre, KUHNER Gilbert, LEJOUR Jérôme, LESEUR Philippe, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, MICHEL Maurice, NOIROT Luc, PASQUIER Jean-Michel, PAULIN Michel, RAGOT Jacques, ROY Jean-Yves THIEBAUT Didier, VALLOT Gilbert, VOIRIN Patrice,
Suppléant(s) : BERNAND Jean-Louis (de Mme WY SOCKI Annie), DOYON Jacques (de M. DESPREZ Christian), THIEBAUT Didier (de Mme MOUSSUT Maryse),
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme REY Emmanuelle à M. MAILLOT Denis,
Excusé(s) : Mme DORE Marie-Thérèse, MOUSSUT Maryse, WY SOCKI Annie, MM : BLANCHOT Robert, DEMERSON Pascal, DESPREZ Christian, KIHM Jean-Paul, MONFILS Didier,

Le Président accueille M. Jean-Paul DIEUDONNE, Maire de Sexfontaines. Il lui souhaite la bienvenue et une bonne intégration dans la communauté de communes. M. Maillot confirme sa proposition de présenter aux habitants et élus de Sexfontaines, la communauté de communes.

▪ **Approbation du procès-verbal de la séance du 16/01/2013**

M. Majorkiewiez indique l'absence du rapport de son intervention lors de cette séance. Le Président confirme cet oubli et indique que la mention suivante sera ajoutée à l'avant dernier paragraphe : « M. le Maire de Vignory indique qu'il n'y a pas eu de séances d'informations au public, d'organiser sur sa commune. M. Lecomte confirme que le planning prévisionnel ne permettait pas de tenir des réunions publiques dans chaque commune. »

Aucune autre remarque n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Concernant le dépôt de la demande de création d'une zone de développement éolien, le 1^{er} vice-président indique qu'il aura lieu le 15/02/2013.

M. Maillot alerte à ce sujet le Maire de Sexfontaines. Il invite l'élu à faire connaître à la communauté de communes les éventuels projets éoliens en cours sur son territoire, afin que ces derniers soient intégrés dans la ZDE.

M. Dieudonné indique que cette information sera transmise en fonction de la répartition des recettes financières qui sera décidée entre la commune de Sexfontaines et la communauté de communes.

M. Girardot informe qu'il n'y a plus de répartition à choisir, la réglementation au sujet de la fiscalité des ZDE a été arrêtée et ne peut pas être modifiée.

Le Président indique également qu'il faudra tenir compte de l'adhésion de Sexfontaines, dans l'élaboration du PLUi en cours ainsi que pour le PIG et les opérations façades.

▪ **Ouverture de crédits par anticipation**

Le Président propose d'ouvrir des crédits budgétaires afin de régler des factures d'investissement avant le vote du budget primitif. Sont notamment prévus le paiement de travaux en cours (Maison de Pays, Château de Vignory), le PLUi, l'achat d'un véhicule de services qui sera essentiellement utilisé par l'ingénieur.

Il rappelle à ce sujet, l'objet de l'embauche de l'ingénieur, à savoir : travailler sur une mutualisation des services et des moyens techniques. M. Gullaude est déjà mis à disposition des communes de Froncles et Bologne, tout comme Mme Toutain qui intervient également sur les deux bourgs centres. Ces mutualisations doivent permettre de spécialiser certains personnels et d'organiser les services techniques et administratifs différemment. Les communes pourront bénéficier de personnels experts dans leur domaine tout en maîtrisant leurs dépenses publiques.

M. Maillot confirme que la mutualisation de personnel va être rendue obligatoire lors du prochain mandat. Le transfert de personnel sera l'occasion pour les communes de diminuer leurs charges et donc d'influer sur le coefficient d'intégration fiscale (CIF).

A la remarque de M. Dieudonné qui comprend que les élus de la communauté de communes souhaitent obtenir des compétences des communes pour bénéficier des aides de l'Etat, M. Maillot répond qu'il s'agit du principe des transferts de charges. Les communes diminuent leurs dépenses obligeant la communauté de communes à augmenter ses recettes, générant ainsi un CIF plus élevé. L'intercommunalité bénéficie alors d'une dotation de fonctionnement par l'Etat, plus élevée.

M. Dieudonné reprend pour sa commune l'exemple du transfert du contingent SDIS à la communauté de communes et indique qu'il proposera à son conseil municipal, une diminution de la fiscalité en conséquence.

Concernant l'achat du véhicule de service, le Président ne propose pas de proratiser cet investissement en fonction de l'utilisation qui en sera faite sur l'une ou l'autre des communes. Il indique qu'il s'agit d'une solidarité entre la communauté de communes et les deux bourgs centres dont l'apport en matière de bases fiscales n'est pas négligeable pour l'intercommunalité.

M. Maillot indique qu'il proposera une augmentation des taux des taxes directes locales pour le budget 2013. Ces taux n'ont pas été modifiés depuis 4 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition d'ouverture de crédits par anticipation, comme suit :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : + 10 000 € (étude PLUi)

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : + 20 000 € (achat d'un véhicule de service, mobilier Maison de Pays)

Chapitre 23 : immobilisations en cours : + 300 000 € (Pour poursuite des travaux programmés en cours.)

Le Président sollicite également l'accord pour le versement des subventions attribuées dans le cadre de la délégation de service public (FRANCAS) ou de marché de prestations de services (POINFOR). Ces subventions correspondent aux soldes des marchés signés soit un total de 23 809 €. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

▪ **Vente partielle SOTRABOIS**

M. Gayet a alerté le Président sur la proposition d'achat d'une partie du bâtiment SOTRABOIS, par M. Durné, d'un montant de 85 000 €. Après étude de cette proposition, les membres du Bureau ont refusé par 6 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions, cette vente. Le refus étant motivé par la méconnaissance de la destination du bâtiment ainsi que le fait qu'il sera peut-être plus difficile de louer l'autre partie par la suite.

M. Girardot indique qu'il serait plus judicieux de vendre la totalité du bâtiment à M. Durné s'il le souhaite.

M. Roy souligne que la vente permettrait le remboursement de la dette ou une récupération de trésorerie en fonction des besoins de la collectivité. Cependant, il faudrait effectivement s'assurer que l'activité de la partie mise en vente, ne nuise pas, par la suite, à la location de l'autre partie du bâtiment.

M. Voirin confirme ces deux hypothèses à savoir une récupération de fonds utiles dans le contexte actuel difficile avec cependant le risque de ne plus maîtriser le développement économique total de la zone d'activités.

Après avoir donné les éléments financiers sur cette proposition de vente partielle d'un bâtiment sur le site de la ZAE la Rochelotte, le Conseil Communautaire refuse la vente par 22 voix contre, 3 voix pour et 9 abstentions.

▪ **Marché encadrement chantier d'insertion**

Le Président indique que le marché de prestation de services avec Poinfor, arrive à échéance au 05/05/2013.

Il propose de relancer un marché en modifiant le cahier des charges. En effet, est inclus dans ce marché, la mise à disposition d'un encadrant pédagogique (1 jour par semaine) et un encadrant technique (4 jours par semaine).

M. Maillot propose que la Communauté de communes recrute directement un encadrant technique qui suivra le chantier d'insertion, mais qui pourra également intervenir sur les différents bâtiments communautaires.

L'utilité de ce recrutement est de disposer d'un agent tout en diminuant le coût du montant accordé à POINFOR.

Le Président indique que le coût d'un agent d'encadrement recruté directement par la communauté de communes est financé au même titre qu'un recrutement par POINFOR.

M. Jacques Doyon intervient pour signaler que la CAPEB pourrait se manifester sur le fait que la communauté de communes recrute une personne pour le chantier d'insertion au lieu de faire appel à des artisans.

Le Président indique qu'il s'agit d'une contre vérité. C'est bien grâce au chantier d'insertion et à la rénovation du donjon de Vignory que des entreprises ont pu bénéficier d'un marché de travaux sur la toiture du donjon et la tour au puits.

Les entreprises locales bénéficient régulièrement de personnes du chantier d'insertion qui effectuent des stages d'immersion avant de réintégrer le milieu du travail. Le Président en profite pour indiquer qu'il regrette les articles de presse où il est fait état de l'intervention de POINFOR sans mention de la communauté de communes.

Il confirme bien que les travaux du chantier d'insertion sont des travaux de rénovation du petit patrimoine communal pour lesquels un marché de travaux avait été passé sans réception d'offres de la part des maçons. Monsieur Maillot souligne qu'il faut bien différencier ces types de travaux et de prestations qui sont bien différentes des marchés de travaux pour l'embellissement des villages, qui eux, font l'objet d'attributions à des entreprises.

M. Dieudonné s'impatiantant demande à ce que les réponses apportées soient plus courtes.

Le Président lui souligne que les réponses sont détaillées afin de lui permettre, en tant que nouvel élu communautaire, de prendre connaissance du fonctionnement de l'intercommunalité.

Concernant le recrutement de l'agent d'encadrement technique, M. Maillot soumet cette proposition au vote. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

▪ **Délégation de Service Public (DSP) enfance-jeunesse**

Le Président informe le conseil communautaire que la délégation de service public accordée aux Francas de Haute-Marne arrive à échéance au 30 avril 2013.

Suite à l'avis favorable du Bureau, il est proposé de renouveler ce mode de gestion et de lancer une nouvelle consultation ayant pour objet : « Assurer l'ensemble des missions de service public afférentes aux accueils de loisirs sans hébergement et coordination technique du contrat enfance-jeunesse signé avec la CAF. »

Le Président indique toutefois, que cette délégation serait de 16 mois et prendrait fin au 31/08/2014.

Ce délai, permettrait de mettre en place un audit afin de vérifier la corrélation du service confié avec les besoins présents et à venir de la communauté de communes, en matière de gestion des activités enfance-jeunesse sur le territoire. Ce délai correspondrait également à la mise en place par les communes concernées, de la modification des rythmes scolaires et la correspondance nécessaire avec les accueils de loisirs. M. Maillot rappelle que la communauté de communes exerce la compétence activités extra-scolaires mais ce sont les communes qui assurent la compétence scolaire.

Selon la situation, il sera proposé, en 2014, de recourir à une DSP pour ces services ou de créer un service en régie.

A la demande de M. Vallot au sujet des aides accordées par l'Etat pour cette première année, M. Roy indique qu'il s'agit d'un système d'amorçage. Le coût pour la communauté de communes sera calculé en fonction des activités réellement organisées sur le territoire.

M. Maillot indique que le coût de cette réforme des rythmes scolaires pour l'intercommunalité, sera moins important que d'autres collectivités, puisque la communauté de communes a d'ores et déjà des dépenses de fonctionnement à ce sujet. Il sera par contre, question de mutualiser les moyens afin de permettre de mieux organiser les activités (ex : école de musique).

Le Président sollicite donc l'accord du conseil communautaire au sujet du renouvellement de la délégation de service public et la création d'une commission DSP. Après délibération, les membres approuvent à l'unanimité cette proposition.

▪ **Mise à disposition de personnel**

S'agissant d'un rapport sur table, le Président sollicite l'accord du conseil communautaire pour son étude. Aucune objection n'étant soulevée, ce rapport est inscrit à l'ordre du jour de la séance.

M. Maillot informe que la commune de Froncles, souhaite recruter par voie de mise à disposition, Nadège Toutain, à hauteur de 8/35^{ème}.

M. Voirin indique qu'il s'agit de mettre en place une mutualisation progressive des services.

Après délibération, cette proposition est acceptée par 33 voix pour et une abstention.

M. Dieudonné est surpris de ce fonctionnement et ne voit pas l'intérêt d'une mutualisation.

Il confirme qu'entre deux solutions pour l'adhésion à une intercommunalité de sa commune, il a choisi la moins pire et s'excuse de briser « une belle union ».

Certains élus s'étonnent de ce comportement et de cet état d'esprit.

M. Maillot précise que l'adhésion de Sexfontaines relève bien d'une disposition de la loi. Il indique que les compétences sont gérées de façon rigoureuse et cite l'exemple de la redevance des ordures ménagères qui est facturée en fonction du service fait et non à la présence des administrés au 1^{er} janvier.

▪ **Questions diverses :**

Le Président informe qu'un livret d'informations sur la Communauté de Communes sera édité courant avril. Ce livret reprendra l'ensemble des services proposés aux habitants, les réalisations communautaires...

M. Maillot informe qu'un dispositif temporaire, permet de titulariser des agents, sous certaines conditions. Il informe que Marion Bournac, chargée de mission à la communauté de communes, relève de ce dispositif. Le Bureau, compétent dans la création des postes de personnel, a accepté le recours à ce dispositif.

M. Jacques Doyon informe les élus que des aides peuvent être apportées aux collectivités dans le cadre de la réalisation de routes forestières.

La journée nature sera organisée cette année le 8 septembre 2013 et se déroulera sur la commune de Soncourt.

Opération façades : le règlement actualisé est transmis aux élus. Il est demandé d'informer les administrés, de cette opération, lors de leur dépôt d'autorisation de travaux.